

PERSPECTIVES

le projet et ses valeurs

trempolino

CHARTRE D'ETHIQUE CULTURELLE

Version juin 2008

(la charte est évolutive dans sa rédaction et son contenu)

Trempolino a l'ambition de contribuer activement à l'autonomie des acteurs des musiques actuelles en facilitant l'émergence de pratiques et de projets artistiques, en soutenant la place de l'initiative, en revendiquant les approches culturelles innovantes ainsi que l'expérimentation. Cette démarche repose sur des valeurs éthiques que l'association entend porter et partager. Le choix d'établir une charte d'éthique culturelle répond au besoin ressenti par le Conseil d'Administration et l'équipe de Trempolino d'explicitier et de mettre en débat les enjeux du projet associatif afin de renforcer l'esprit coopératif, des acteurs, des administrateurs et de l'ensemble des partenaires de Trempolino.

Préambule :

La charte éthique de Trempolino s'inscrit dans une vision globale de la culture et de sa fonction dans la société. Elle s'appuie sur des textes fondateurs, porteurs de sens et de perspectives, qui prennent en considération la dimension citoyenne et l'enjeu de la responsabilité collective au service du « vivre ensemble » :

- la « Déclaration de Fribourg » concernant les droits culturels, avec notamment le droit de chacun à pratiquer sa culture,
- la Déclaration Universelle sur la Diversité culturelle (Unesco 2001) ainsi que les deux conventions Unesco ratifiées par la France, celle sur la « sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » et celle « sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles »,
- l'agenda 21 de la culture qui affirme notamment que la diversité culturelle « constitue l'un des éléments essentiels de transformation de la réalité urbaine et sociale » et engage les collectivités signataires à « mettre en place des instruments adaptés pour garantir la participation démocratique des citoyens à l'élaboration, à l'exercice et à l'évaluation des politiques culturelles publiques. »

Engagement n°1 : DIGNITE CULTURELLE

En cohérence avec son approche de l'intérêt collectif, Trempolino affirme le droit des personnes à pratiquer leur culture, notamment par la voie des pratiques musicales et de l'expérimentation artistique. Ainsi, Trempolino reprend à son compte le principe de l'égalité des cultures et reconnaît chaque personne comme une entité autonome dont l'identité culturelle prend des formes plurielles, variées et toujours en mouvement; à ce titre, chaque personne doit disposer de la liberté d'exercer ses pratiques musicales et artistiques dans le respect de la dignité des autres personnes.

Engagement n°2 : RENCONTRE CITOYENNE

Trempolino considère que les pratiques musicales apportent, chacune à leur manière, leur part, même modeste, au patrimoine commun que l'humanité parvient à constituer grâce à la diversité culturelle. La confrontation avec d'autres pratiques culturelles participe à l'émancipation personnelle et citoyenne, nourrit la compréhension mutuelle et favorise la coopération et à la solidarité.

Engagement n°3 : AUTONOMIE ARTISTIQUE

Trempolino considère que l'évocation des valeurs, du sens d'une pratique et d'un projet artistique appartient en premier lieu à la personne en situation d'expérience artistique. A ce titre, le recours à l'expertise n'a de sens que si la finalité est de développer l'autonomie de personnes qui en font la demande. Trempolino recherche « l'excellence », appliquée à l'engagement personnel et collectif dans les pratiques artistiques.

Engagement n°4 : BIEN CULTUREL MUSICAL

Pour Trempolino, la musique et par extension toutes formes d'expression culturelle est un bien culturel et non une simple marchandise génératrice de profits. Les échanges culturels relèvent d'une économie plurielle, non exclusive, respectueuse des droits des artistes, au sein de laquelle prévalent la recherche du bien commun, le partage et la mutualisation ainsi que le respect de la diversité culturelle.

droits : de propriété intellectuelle, des auteurs et des interprètes,

Engagement n°5 : PARTAGE ET SOLIDARITES

Trempolino place le partage culturel au cœur de ses interventions et considère les personnes, non comme des populations anonymes ou des publics passifs, mais comme des acteurs culturels à part entière.

La personne qui adhère à Trempolino est un acteur culturel qui fait le choix conscient d'inscrire son parcours dans un cadre de réciprocité qui organise des échanges et des solidarités au sein de l'espace public pour donner « sens » à sa dignité culturelle et promouvoir un « être ensemble » soucieux de la démocratie ainsi que du respect de la dignité culturelle des autres.

Engagement n°6: DEMOCRATIE TRANSPARENCE

Trempolino s'engage à mettre en débat son projet et ses réalisations en organisant une démarche partagée d'évaluation et de rendre compte.

Engagement n°7: ADHESION ETHIQUE

Au service du bien commun, Trempolino s'engage à solliciter et à mettre en œuvre les soutiens privés et publics à destination des pratiquants et des porteurs de projets artistiques dans les musiques dites « actuelles » dès lors que ces acteurs adhérents incarnent l'éthique de la présente charte.

trempolino
ressources, formation, expérimentation musiques actuelles

Perspectives 2008